

**DIRECTIVE CONCERNANT LES CADEAUX  
A L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION**

**1. Préambule**

La composition du Conseil de fondation ayant fait l'objet de plusieurs changements ces derniers mois, il est nécessaire aujourd'hui de se pencher sur la question des cadeaux offerts aux membres du Conseil de fondation lors de leur départ. Jusqu'à présent, les montants étaient proposés par le Président en tenant compte principalement de la durée du mandat et de la fonction occupée.

Dans un souci de transparence, le Président propose au Conseil de fondation de ratifier une proposition applicable pour les membres sortants.

**2. Proposition**

<b>Fonction</b>	<b>Montant par année de mandat</b>
Président	CHF 500.--
Vice-président	CHF 400.--
Membres	CHF 300.--

Montant maximum de CHF 5'000.—

Le Président a le pouvoir de modérer le montant.

Ces montants sont indexés annuellement à l'Indice suisse des prix à la consommation.

Lausanne, le 23 avril 2015

Jean Rémy Roulet

Johnny Perera